

STADE BORDELAIS BMX

REGLEMENT INTERIEUR

SAISON 2019-2020

A tous les licenciés et adhérents, le présent règlement fixe le fonctionnement du Stade Bordelais BMX pour la saison 2019-2020.

Les licenciés engagés dans l'équipe de Division Nationale sont tenus d'appliquer le présent règlement en complément des clauses spécifiques du règlement particulier de la Division Nationale.

1. GENERALITES -

- Les pilotes s'engagent à respecter l'éthique et les valeurs portées par le stade Bordelais.
- Les pilotes doivent respecter le matériel et les équipements mis à leur disposition.
- Les pilotes doivent participer aux manifestations permettant de mettre en valeur le BMX et le club :
 - Journées portes ouvertes,
 - Manifestations exceptionnelles, etc.
- Un panneau d'informations est situé à l'extérieur du local administratif, les adhérents sont priés de le consulter lors de chaque entraînement.
- Pour les renouvellements de licences, seuls les adhérents à jour de leurs cotisations et engagements de l'année précédentes seront renouvelés.

2. HORAIRES D'ENTRAINEMENT -

Vous pouvez consulter les horaires complets des entraînements et accès libres sur le site internet du club ou directement au bureau du club.

- Des entraînements spécifiques (pour les plus grands) pourront être organisées en cours de saison en fonction du programme sportif.
Les compétiteurs concernés seront avisés par les éducateurs.

- Tout pilote doit être équipé de façon réglementaire pour participer aux entraînements : maillot à manches longues, pantalon long, gants, casque.

3. ENGAGEMENTS AUX COMPETITIONS -

3.1. COMPETITIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

1. Les montants des engagements sont compris dans l'adhésion annuelle Ecole de Vélo et Compétiteurs.
2. Sont concernées les compétitions suivantes :
 - Coupe District Sud*
 - Championnat de Gironde*
 - Championnat Nouvelle Aquitaine*
3. Les inscriptions aux compétitions suivantes ne sont pas prises en charge :
 - Toutes les compétitions nationales et internationales*
 - Les trophées d'automne (sauf celle organisée par le club) et promotionnelles diverses*
 - Les Coupes Nouvelle Aquitaine*
4. Les engagements se font en ligne sur le site internet du club <http://www.stadebordelais-bmx.com/> à la rubrique Inscription et dans les délais impartis. La gestion étant entièrement informatisée, aucune inscription hors délai ne pourra être prise. Le paiement se fera préférentiellement en ligne sur ce même site ou directement au local du club.
5. Les adhérents n'ayant pas d'accès internet et désirant s'inscrire à une compétition doivent en aviser l'entraîneur de leur groupe.
6. Il n'y a pas d'inscription systématique. Chaque licencié doit s'inscrire à chacune des compétitions auxquelles il désire participer.
7. En cas de non-participation d'un licencié inscrit, le montant d'inscription à la compétition sera dû au club, sauf présentation d'un certificat médical, au plus tard la veille de la compétition.

8. A défaut du paiement de ce montant, l'inscription aux compétitions suivantes ne sera pas possible.

3.2. COMPETITIONS INTER REGIONALES

9. Les montants des engagements ne sont pas compris dans l'adhésion annuelle au club.
10. Sont concernées les compétitions du Challenge France Sud-Ouest.
11. Les engagements se font en ligne sur le site internet du club <http://www.stadebordelais-bmx.com/> à la rubrique inscription et dans les délais impartis. La gestion étant entièrement informatisée, aucune inscription hors délai ne pourra être prise. Le paiement se fera préférentiellement en ligne sur ce même site ou directement au local du club.
12. En cas de non-participation d'un licencié inscrit, le montant d'inscription à la compétition sera dû au club, sauf présentation d'un certificat médical, au plus tard la veille de la compétition.
13. A défaut du paiement de ce montant, l'inscription aux compétitions suivantes ne sera pas possible.

3.3. COMPETITIONS NATIONALES & INTERNATIONALES

14. Ces compétitions sont réservées aux compétiteurs autorisés par la Fédération Française de Cyclisme.
15. Sont concernées les compétitions suivantes :
 - Indoors*
 - Coupe de France Elite*
 - Championnat de France*
 - Compétitions internationales*
16. Les engagements se font en ligne sur le site internet du club <http://www.stadebordelais-bmx.com/> à la rubrique inscription et dans les délais impartis. La gestion étant entièrement informatisée, aucune inscription hors délai ne pourra être prise. Le paiement se fera préférentiellement en ligne sur ce même site ou directement au local du club ou par courrier au siège du Stade Bordelais.

17. A défaut de paiement, le Club n'engagera pas le pilote sur les épreuves suivantes.

4. DEPLACEMENTS -

4.1 COURSES DEPARTEMENTALES, REGIONALES & INTERREGIONALES:

1. Les parents doivent accompagner aussi souvent que possible leurs enfants aux compétitions et certifient obligatoirement avoir souscrit une assurance autorisant le transport de personnes et de matériel avec leur véhicule personnel.
2. En règle générale, le club organise des déplacements pour ces compétitions. Les encadrants du club se réservent le droit de sélectionner les participants selon les critères sportifs et comportementaux.
3. Une participation financière aux frais de déplacement pourra être demandée.
4. A défaut de paiement, le Club ne déplacera pas le pilote sur les épreuves suivantes.

4.2. COURSES NATIONALES & INTERNATIONALES :

Le club organise les déplacements pour les compétitions suivantes :

Indoors
Coupes de France
Challenge France
Championnat de France
Coupe d'Europe (sur sélection)

Pour ces déplacements, les pilotes sont sélectionnés par les entraîneurs sur des critères sportifs, d'assiduité et de comportement.

Le Club gère le transport, la restauration et l'hébergement pour toute la durée du déplacement.

Une participation forfaitaire adaptée est demandée à chaque pilote concerné. Cette participation peut être réglée en ligne sur le site internet du club lors de votre engagement pour la course concernée, au local du club ou par courrier au siège du Stade Bordelais.

A défaut de paiement, le Club ne déplacera pas le pilote sur les épreuves suivantes.

5. EQUIPEMENT -

- Le Club fournit un maillot à tous ses licenciés école de vélo et compétiteur, tous les pilotes doivent obligatoirement porter cet équipement lors des compétitions, y compris aux essais officiels et lors de différents évènements.
- Des maillots supplémentaires peuvent être commandés au prix de 45€ auprès du secrétariat.
- Au cours de la saison, le Club pourra mettre à la disposition des pilotes d'autres équipements (Sweat-shirts, Kway,...) qui seront en vente sur la boutique Internet du club <http://www.stadebordelais-bmx.com>
- Le port des équipements du stade bordelais est recommandé lors des compétitions, afin de favoriser l'esprit de cohésion du club.
- Le pilote doit assurer l'entretien de son matériel.

6. SUIVI MEDICAL -

- Les compétiteurs sont incités à passer la visite obligatoire auprès d'un Médecin Sportif (renseignement auprès du Club.)
- Le club peut organiser une journée d'information de prévention contre le dopage.

7. DISCIPLINE -

- La commission de discipline du Club est composée de 3 membres dont le Président et 2 membres désignés parmi ceux de la commission technique et sportive.
- La commission de discipline est réunie sur demande de la commission technique et sportive elle examine les faits, entend les adhérents concernés et prononce les sanctions.
- Tout pilote qui serait contrôlé positif lors d'un contrôle antidopage sera immédiatement exclu du Club après avis de la commission technique et sportive et du Président.
- Tout pilote qui ne respectera pas le présent règlement sera sanctionné :
 - Pas d'engagement à la prochaine compétition.
 - Convocation devant la commission de discipline